

Fréquence et dates d’avancement d’échelon par corps d’emploi (employés temporaires ou permanents)

Catégorie ou corps d’emploi	Fréquence d’avancement d’échelon	Date d’avancement d’échelon
Agents de la paix en services correctionnels (ASC)	Progression annuelle	À la date anniversaire d’admissibilité à l’avancement d’échelon.
Agents de la protection de la faune (APF)	Progression annuelle	À la date anniversaire d’admissibilité à l’avancement d’échelon.
Avocats et notaires	À tous les six (6) mois jusqu’à l’atteinte du 9e échelon Progression annuelle par la suite	Au premier jour de la première période de paie intégralement comprise en avril et/ou en octobre
Chirurgiens-dentistes	Progression annuelle	Au premier jour de la première période de paie intégralement comprise en mai et/ou en novembre
Conseillers en gestion des ressources humaines (CGRH)	Tous les six (6) mois jusqu’à l’atteinte du 11e échelon Progression annuelle par la suite	Au premier jour de la première période de paie intégralement comprise en avril et/ou en octobre
Constables spéciaux	Progression annuelle	À la date anniversaire d’admissibilité à l’avancement d’échelon.
Fonctionnaires	Progression annuelle	À la date anniversaire d’admissibilité à l’avancement d’échelon.
Gardes du corps-chauffeurs	Progression annuelle	À la date anniversaire d’admissibilité à l’avancement d’échelon.
Ingénieurs	À tous les six (6) mois jusqu’à l’atteinte du 5e échelon Progression annuelle par la suite	Au premier jour de la première période de paie intégralement comprise en mai et/ou en novembre
Médecins	Progression annuelle	Au premier jour de la première période de paie intégralement comprise en mai et/ou en novembre
Professeurs	Progression annuelle	Au début de la première période de paie de septembre
Professionnels	À tous les six (6) mois jusqu’à l’atteinte du 9e échelon Progression annuelle par la suite	Au premier jour de la première période de paie intégralement comprise en mai et/ou en novembre

Note : En tout temps, les informations présentes dans les conditions de travail prévalent sur celles qui figurent sur Québec.ca.